



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1 : Inscription et accès aux entraînements

L'adhérent peut accéder aux entraînements, s'il est inscrit à OXYGYM avec un **dossier complet** comprenant :

- la fiche d'inscription complétée (recto-verso)
- la fiche de renseignement complétée (recto – verso)
- la fiche « autorisations diverses » complétée
- un **certificat médical ou une attestation de santé**
- une photo d'identité
- le règlement de la cotisation
- le règlement de la tenue de compétition
- un chèque de caution de 30€ pour les engagements aux compétitions

2 : Certificat médical : NOUVELLE REGLEMENTATION

Obligation d'un renouvellement du certificat médical tous les 3 ans pour les majeurs uniquement.

Vous devez également fournir un certificat si vous avez répondu oui à l'une des questions du questionnaire de santé pour mineur ou majeur.

- Pour une **première adhésion** à Oxygym, le **certificat médical est obligatoire pour les majeurs** et doit être daté après le 1^{er} juillet 2023 et comporté la mention « apte à la **gymnastique en compétition** ».
- Pour **les années intermédiaires** et sans interruption de l'activité chez Oxygym, l'adhérent est autorisé à présenter **une attestation de santé** sans avoir à produire un nouveau certificat médical. Pour cela, il devra répondre au questionnaire de santé joint à la fiche d'inscription et retourner l'attestation de santé complétée.

3 : Cotisation

Aucun remboursement ne sera fait en cas d'évènements majeurs indépendants du club ne permettant pas d'assurer la pratique sportive ou culturelle ou nous obligeant à modifier les jours et horaires d'entraînements, ainsi que sur les aides publiques (PASS'Sport, PASS'Région, etc...).

- Réinscription en juin : un acompte de 20€ sera demandé pour réserver votre place pour la saison prochaine.

Ce règlement sera encaissé en août et déduit du montant total de la cotisation de septembre.

ATTENTION : aucun remboursement de l'acompte ne sera effectué si l'inscription n'est pas finalisée en septembre.

➤ Inscription à partir de septembre : encaissement des chèques dès l'inscription avec possibilité de paiement en 3 mensualités échelonnées jusqu'à fin novembre. **Paiement en 3 fois uniquement pour les règlements par chèque.**

- Tarif famille (même foyer) :
- Pour 2 inscriptions : remise totale de 10€
 - Pour 3 inscriptions : remise totale de 20€
 -

➤ Carte Pass' Région (carte M'RA) ou Carte Tattoo : Caution de 30€ en attente de la photocopie de la carte Pass' Région et caution de 60€ en attente de la photocopie de la carte Tattoo. Document à fournir au plus tard le 15 décembre 2022. Après cette date, la caution sera encaissée.

➤ Pass'sport : Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50€ par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2023 à juin 2024. Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2023 qui bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire.

Les familles éligibles au Pass'Sport recevront durant l'été 2023 un courrier, avec un en-tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant.

Pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50€ sur le coût de la cotisation, vous devez fournir à l'inscription une copie du courrier à rapporter au plus tard le 01 octobre 2023 et une caution de 50€ (caution détruite une fois l'association remboursée).

4 : Inscription en cours de saison selon disponibilité (tarif adapté)

- À partir du 1^{er} janvier 2024 : 30% de réduction sur la cotisation annuelle.
- À partir du 1^{er} avril 2024 : 65% de réduction sur la cotisation annuelle

5 : Arrêt définitif de l'activité en cours de saison

AUCUN REMBOURSEMENT ne sera accordé sauf si l'arrêt de l'activité est dû à un accident durant un entraînement, une compétition ou lors d'un stage organisé par l'association. **40€** seront retenus pour les frais de dossier engagés.

Pour tout arrêt en cours de saison (sauf en cas d'accident durant un entraînement), pas de réinscription possible les années suivantes.

6 : Arrêt temporaire de l'activité – pas de remboursement

Pour reprendre une activité à la suite d'une dispense de sport, l'adhérent devra apporter un certificat de reprise d'activité **délivré par le médecin**. Il n'y aura pas de remboursement sur la période d'absence.

7 : Accident corporel au cours d'une activité

Accident à déclarer par OXYGYM à l'assureur dans **les 5 jours avec un certificat de constatation de blessures** délivré par un médecin à fournir par les parents.

8 : Règles à respecter

OXYGYM demande aux adhérents d'avoir une attitude sportive et fair-play pendant les entraînements, les compétitions et les déplacements. Tout comportement inadapté fera l'objet d'une convocation devant les membres du bureau pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Pour le bon déroulement des entraînements, les horaires des cours doivent être respectés. Des retards importants ou absences répétés et non justifiés aux entraînements pourront justifier une exclusion du gymnaste.

Les gymnastes devront être présents(es) 5 minutes minimum avant le début effectif de l'entraînement.

Les parents ne pourront accéder aux cours que **les 15 dernières minutes**. Selon l'évolution de la crise sanitaire ces 15 dernières minutes pourront être supprimées.

Une tenue et une coiffure adaptée à l'entraînement est obligatoire même pour la section Oxy'bout (pas de pantalon et short en jean, jupe, robe...).

Avec l'aide et sous la responsabilité de l'équipe encadrante les gymnastes doivent aider à installer et ranger le matériel en début et fin de cours aux emplacements prévus. Nous sollicitons vivement votre aide afin de gagner un maximum de temps.

Les équipements mis à disposition des adhérents doivent être utilisés avec le plus grand soin.

Aucun enfant n'est autorisé à rester seul dans les locaux, les parents devront s'assurer de la présence d'un encadrant. De la même façon, il ne pourra quitter les locaux sans un responsable légal.

OXYGYM se dégage de toute responsabilité en dehors des heures d'entraînements.

9 : Séance d'essai

Une seule séance est possible et uniquement pour les nouveaux adhérents. Cet essai aura lieu lors du 1^{er} entraînement.

Le nouvel adhérent peut accéder à cette séance, s'il est inscrit à OXYGYM avec **un dossier complet**.

À la fin de cette séance, vous devrez indiquer si l'essai est concluant ou non.

- Essai concluant : encaissement de la cotisation la semaine suivant la séance
- Essai non concluant : restitution à la fin de la séance du dossier d'inscription (règlement de la cotisation).

10 : Compétitions

Un calendrier des compétitions sera remis aux adhérents au cours du premier trimestre.

Les modifications éventuelles de dates ou de lieux vous seront communiquées par les responsables.

La présence aux entraînements et aux compétitions est obligatoire.

L'inscription entraîne la participation aux Compétitions Officielles et Amicales ainsi qu'au Gala annuel. Seule l'entrée au Gala annuel est payante (sauf pour les gymnastes), toutes les autres manifestations sont avec entrée gratuite.

Toute absence exceptionnelle doit être justifiée auprès des responsables (raison médicale justifiée). L'absence de justificatif entraînera l'exclusion immédiate.

Un chèque de caution de 30€ est à fournir avec le dossier d'inscription. Il sera encaissé en cas de non-participation à une compétition ou au gala annuel et détruit en fin de saison si aucune absence n'a été constatée.

Pour les championnats fédéraux de gymnastique individuels et par équipe, une participation aux frais sera demandée.

11 : Tenue de compétition

La tenue officielle et obligatoire des gymnastes (sauf Oxy'bouts) pour les compétitions est :
Poussines : justaucorps du club et sac de compétition du club.

Jeunesses et aînées : justaucorps du club, sac de compétition du club et short noir (pas de cycliste).

La tenue officielle et obligatoire des moniteurs/monitrices pour les compétitions est :
Survêtement et tee-shirt du club.

Le règlement de la tenue de compétition est à fournir lors de l'inscription et sera encaissé lors de la livraison de la commande.

12 : Protection des données

Toutes les données personnelles collectées sont réservées exclusivement à l'usage interne de Oxygym. Pour toute modification de ces données, il vous appartient d'en informer Oxygym par mail : oxygym.lesabrets@gmail.com